



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

2 mars 2016 à 20 heures 30.

Étaient présents: Mesdames Annick LECHOWICZ, Olga LERICHE, Sylviane GONTHIER et Marie-Cécile MACHON, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Sébastien BUSSY, Bernard DUPAS, Pascal DHOUAILLY, Florian LEGRAND, Patrice GUINET et Philippe HERBET.

Absents excusés 2 : M. Eddy BOUBET ayant donné procuration à M. Sébastien BUSSY, et Mme Ingrid GAMEZ ayant donné procuration à M. Olivier GOFFART.

I - Fonctionnement général M. DHERBECOURT

• **Choix du bureau d'étude pour le passage du plan d'occupation des sols au plan local d'urbanisme**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à la désignation d'un bureau d'étude pour la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune en Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Trois bureaux d'études ont répondu à la demande de proposition de bureau d'études pour la transformation du POS :

- FL INGENIERIE 24 200 € ht
- GPA 26 500 € ht
- URBYCOM 26 100 € ht

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne le cabinet FL INGENIERIE et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

• **Préemption maison Millot**

M. le Maire propose d'appliquer le droit de préemption concernant la maison de M. et Mme Millot, cadastrée AA n°165, située au 9 rue Albert Mathieu.

L'acquisition de cette parcelle permettra à terme, dans le cadre de l'aménagement urbain, de réaliser une liaison piétonnière entre la Résidence Le Parc et le centre village.

Après divers échanges et solutions envisagées, M. le Maire et le Conseil municipal souhaitent visiter la propriété. Les propriétaires des parcelles 179 et 166 seront contactés et leur sera soumise une proposition d'aménagement.

• **Groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil**

M. le Maire présente au Conseil municipal que pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes pour la restauration, la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil et la fourniture de papier permanent. M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives, à la restauration de documents d'archives anciens et à la fourniture de papier permanent.
- autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

• **Encaissement du chèque AXA pour le sinistre à l'impasse des 7 Muids**

M. le Maire expose à l'Assemblée que nous avons reçu par le biais de notre assurance AXA un chèque de remboursement correspondant aux réparations du candélabre situé dans l'impasse des 7 Muids pour un montant de 1222.21 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'encaisser ce chèque et autorise M. le Maire à signer le titre de recette correspondant.

• **Défense extérieure contre l'incendie (DECI) information vérification par le SDIS des bouches d'incendie de la commune**

Le cadre national de la DECI a été institué par la Loi n°2011-525 du 17 mai 2011.

Le Code Général des Collectivités Territoriales a été complété par l'article L 2213-32 qui crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du maire.

Des précautions doivent être prises pour la réalisation des opérations de maintenance et des opérations de contrôles périodiques des Points d'Eau Incendie connectés au réseau d'eau potable. Les actions de maintenance (entretien, réparation), les contrôles de débit et pression ainsi que les contrôles fonctionnels sont effectués au titre du service public DECI.

Les prestations ayant un lien direct avec les ouvrages raccordés sur le réseau d'eau potable devront donc être réalisées par Noréade (ou en sa présence conformément à une procédure à définir).

Le Conseil municipal accepte la proposition de Noréade à savoir :

Pour les contrôles de débits pression, les montants seront les suivants :

- Un contrôle unique : 82.42 € HT
- Une campagne de contrôles :
 - o Un forfait jour : 51.51 € HT
 - o Un montant PEI contrôlé : 30.91 € HT

II - Questions diverses

- L'adhésion de la commune de Flesquières au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis»

M le Maire annonce à l'Assemblée que nous avons reçu des « Murs Mitoyens » la délibération du Comité Syndical relatif à l'approbation d'une demande d'adhésion de la commune de Flesquières au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1^{er} juillet 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Flesquières au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis»

- La distribution du courrier dans la commune

M. le Maire est intervenu à plusieurs reprises auprès des services postaux concernant les nombreux problèmes apparus ces derniers mois au niveau de la distribution du courrier.

M. le Maire doit rencontrer M. le Directeur du centre de tri de Cambrai accompagné du préposé jeudi 3 mars 2016.

Ce rendez-vous a été reporté à une date ultérieure, le facteur étant en congé maladie.

- l'UFCV

Le pôle-ado se déroulera la 1^{ère} semaine des vacances de Printemps du 4 au 8 avril 2016. Une information sera diffusée prochainement.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été envoyé un courrier à l'UFCV faisant suite à une réunion le 24 février 2016.

Lors de cette réunion, les élus ont exprimé leur mécontentement dans la mise en œuvre de la convention. Une demande a été formulée pour repenser l'emploi du temps du personnel UFCV, de manière à prendre mieux en compte nos attentes.

Les erreurs de facturation auprès des familles ont été également soulevées avec comme impératif que cette problématique soit rapidement et définitivement résolue.

- Dupont restauration

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et en accord avec la GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition), un élément calcium doit être intégré à chaque menu du restaurant scolaire.

Deux solutions sont proposées au menu ne présentant pas de produits laitiers :

- Option 1 avec complément de tarif : un fromage est ajouté au menu
- Option 2 sans complément de tarif : l'entrée ou le dessert seront remplacés par un fromage.

Une période d'essai sera réalisée avec l'option 2, à partir du 18 avril pour une durée de 2 semaines.

-L'éclairage public en led

A proximité de la laiterie, 4 lampadaires sont dotés de led pour une période d'essai.

Deux types de subventions peuvent être sollicités auprès des services de la Sous-Préfecture et du Pays du Cambrésis. Les dossiers sont en cours de réalisation.

- PIJE

M De Sousa Ferreira, effectue un travail d'intérêt général au bénéfice de la commune pour une durée de 140 heures.

La séance est levée à 22 heures 40

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT

